

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages

du Cégep de Trois-Rivières

10 avril 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

Fondé en 1968, le Cégep de Trois-Rivières est un établissement public offrant les programmes préuniversitaires et plus d'une vingtaine de programmes techniques couvrant les différents secteurs professionnels, notamment les techniques physiques, biologiques et humaines et les techniques de l'administration. Les programmes les plus fréquentés touchent les techniques reliées au bâtiment (221), à l'électronique (243), à la métallurgie (270), à l'administration (410, 412, 420) et à la santé (111, 120, 180). Le Collège possède deux centres de transfert de technologie spécialisés en métallurgie et en pâtes et papiers. Il accueille environ cinq mille (5000) étudiants à l'enseignement régulier, dont un peu plus de la moitié en formation technique.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de Trois-Rivières comprend six sections. Les trois premières portent sur les buts, les objectifs et les principes de la politique. Les trois autres sont consacrées respectivement aux normes et règles d'évaluation, au partage des responsabilités et à la mise en oeuvre et révision de la politique. Le document comprend huit annexes portant sur des politiques et procédures touchant l'évaluation des apprentissages, notamment l'autorisation d'une dispense, équivalence ou substitution de cours, la qualité du français et la sanction des études.

2. Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Trois-Rivières lors de sa réunion tenue le 10 avril 1995. Cette évaluation a été réalisée conformément au cadre de référence de l'évaluation des PIEA, publié en janvier 1994¹. Ce document précise notamment la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEA et les critères d'évaluation de la Commission.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Trois-Rivières prend ses racines dans la philosophie éducative du Cégep. Elle comprend des finalités et des objectifs qui trouvent leur sens dans cette philosophie. Formulés clairement et de manière à engager l'action des divers intervenants, ils devraient pouvoir assurer l'équité, la rigueur et la validité de l'évaluation des apprentissages des étudiants. Ces trois dernières qualités se reflètent dans les règles de l'évaluation

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Cadre de référence*, Janvier 1994, 20 pages.

des apprentissages qui insistent sur la mesure de l'atteinte des objectifs d'apprentissages et des standards définis.

La politique est bien adaptée au contexte du renouveau de l'enseignement collégial. La Commission souligne en particulier la précision et la pertinence des modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution de cours ainsi que des actes relatifs à la procédure de sanction des études. Elle note également que le partage des responsabilités est équilibré et qu'il comporte une structure administrative susceptible de favoriser l'implantation de l'approche programme.

Afin de faciliter l'application de la politique du français, la Commission invite le Collège à examiner la possibilité d'inclure dans la PIEA (p. 8 : 4.3.3 et annexe 4 : 4.12) une balise générale pour guider l'application des politiques départementales d'évaluation de la qualité du français. Une telle indication faciliterait l'atteinte de l'objectif d'équité poursuivi par le Collège, tout en allégeant les procédures administratives de suivi de l'application de sa politique du français.

3. Conclusion

La Commission juge cette politique de grande qualité et la déclare **entièrement satisfaisante**. Les modalités et les actions exposées dans la politique rencontrent les normes et les critères de la Commission. Elles devraient conduire à des évaluations de qualité qui témoignent du souci du Cégep d'assurer à ses étudiants une évaluation équitable et rigoureuse de leurs apprentissages.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Claude Marchand, agent de recherche